



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 JUILLET 2018**

**Membres présents** : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, JD BONNOME, S. PUYO, G. ELGART, C. DUFOUR, J. DARRIGADE, MA THEBAUD, C. DUPIN, A. VALOT, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, F. DUPLASSO,

**Membres excusés ayant donné procuration** :

G. MOSCHETTI (procuration à J. BONNOME), JM BAGNERES-PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), AM BARTHE (pouvoir à C. DUFOUR), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), F. MARTINEZ (pouvoir à J. DUBOURDIEU), C. MARTIN (pouvoir à JP CRESPO), MJ ESPIAUBE (pouvoir à C. LOUSTALET)

**Membre excusée ne prenant pas part au vote** : M. LORDON

**Absente** : Aude LECHEVALLIER

**Secrétaire de séance** : JD BONNOME

\*\*\*

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur présence à ce Conseil Municipal convoqué au dernier moment. En effet, une erreur s'était glissée dans le seuil de déclenchement de la délibération qui va suivre.

Ensuite, la séance sur la thématique de « l'eau » se tiendra à « huis clos ».

-1-

**Travaux d'urgence à la salle Apollo (complexe Paul Vaillant Couturier)**

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, indique qu'une procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée (article 27 du décret du 25 mars 2016) a été organisée dans le cadre des travaux d'urgence de la Salle Apollo (Complexe Paul Vaillant Couturier).

La présente consultation (avis d'appel public à la concurrence paru dans le journal Sud-Ouest du 13 juin 2018) a porté sur sept lots :

- lot n° 1 : peinture extérieure/intérieure
- lot n° 2 : gros œuvre
- lot n° 3 : charpente/zinguerie
- lot n° 4 : plâtrerie/ faux plafonds
- lot n° 5 : plomberie/chauffage/ventilation
- lot n° 6 : électricité
- lot n° 7 : menuiserie extérieure

Après analyse des offres par le bureau d'étude AHTM, maître d'œuvre, il ressort qu'au vu des critères de jugement des offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

- . Lot n° 1 : entreprise Crestein pour un montant de 64 086,21 € HT soit 76 903,45 € TTC
- . Lot n° 2 : entreprise Toffolo pour un montant de 40 008,57 € HT soit 48 010,28 € TTC
- . Lot n° 3 : entreprise Garat pour un montant de 72 568,55 € HT soit 87 082,26 € TTC
- . Lot n° 4 : entreprise Goyty Jean pour un montant de 9 392,98 € HT soit 11 271,58 € TTC
- . Lot n° 5 : entreprise Spie Sud-Ouest pour un montant de 51 000,00 € HT soit 61 200,00 € TTC
- . Lot n° 6 : entreprise Etchart Energie pour un montant de 13 973,23 € HT soit 16 767,88 € TTC
- . Lot n° 7 : entreprise Lordon pour un montant de 22 246,35 € HT soit 26 695,62 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés précités et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

### **Le Conseil Municipal,**

. **attribue** les marchés comme suit :

- . Lot n° 1 : entreprise Crestein pour un montant de 64 086,21 € HT soit 76 903,45 € TTC
- . Lot n° 2 : entreprise Toffolo pour un montant de 40 008,57 € HT soit 48 010,28 € TTC
- . Lot n° 3 : entreprise Garat pour un montant de 72 568,55 € HT soit 87 082,26 € TTC
- . Lot n° 4 : entreprise Goyty Jean pour un montant de 9 392,98 € HT soit 11 271,58 € TTC
- . Lot n° 5 : entreprise Spie Sud-Ouest pour un montant de 51 000,00 € HT soit 61 200,00 € TTC
- . Lot n° 6 : entreprise Etchart Energie pour un montant de 13 973,23 € HT soit 16 767,88 € TTC
- . Lot n° 7 : entreprise Lordon pour un montant de 22 246,35 € HT soit 26 695,62 € TTC

- . **autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec chaque représentant des entreprises précitées.
- . **dit** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2018.

### **Discussion :**

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que cette délibération l'interpelle car elle n'a pas été présentée en commission « travaux ». On découvre que certains lots ont été attribués sans connaître leur définition. Il n'y a aucun plan, aucune indication. Le Complexe Paul Vaillant Couturier est grand et on ne sait pas où ces travaux se feront. Il estime que c'est cavalier, voire inadmissible de présenter une délibération de la sorte en Conseil Municipal. On demande aux élus de se prononcer sur quelque chose qui n'a pas été présenté, c'est inconcevable. Néanmoins sur le principe, son équipe est d'accord et votera pour.

Monsieur Patrick ACEDO répond que les travaux qui sont à réaliser représentent une urgence « quasi absolue ». Le mur de façade sera repeint et l'échafaudage permettra au lot « charpente-zinguerie » d'intervenir au niveau du balcon pour une reprise de la charpente de bois qui est complètement détériorée et ce, depuis des années. Un nettoyage de la couverture des deux bâtiments, Paul Vaillant Couturier et Apollo, sera réalisé. Une réfection totale des sanitaires sera effectuée afin qu'ils soient mis aux normes et accessibles, conformément à l'ADAP. La pose d'une ventilation est également prévue. Une rénovation électrique va être faite avec la mise en place de cloisonnements et faux plafonds.

Concernant la menuiserie, il s'agit des portes métalliques extérieures de l'ensemble du bâtiment et des portes menuisées. La charpente et la zinguerie seront reprises au niveau de l'étanchéité. Quant au gros œuvre, il s'agit de l'assainissement pour la totalité des sanitaires. Monsieur Patrick ACEDO rajoute qu'il va être procédé au changement de la chaudière, qui fonctionne au fioul par une chaudière à gaz. Ces renouvellements sont importants, nécessaires et urgents et doivent être réalisés dans les plus brefs délais, avant les congés d'été. Il rajoute que ces délais sont contraints car la Scène Nationale doit pouvoir organiser ses spectacles ainsi que le Cercle des Amis de l'Art avec son salon d'Automne. Monsieur Patrick ACEDO rajoute que ces travaux vont permettre d'assurer le confort des usagers et la conformité de ces salles. Il rappelle en effet, que lors du passage de la dernière commission de sécurité, l'ouverture de ce complexe aurait pu ne plus se faire.

**Discussion :**

Monsieur Jean Pierre CRESPO entend ce qui vient d'être dit de manière succincte et rapide mais il estime pour autant que la commission aurait pu se réunir pour une présentation en détails de ces travaux afin que les élus puissent poser des questions et obtenir des détails supplémentaires. Il aurait été également possible de leur adresser des informations par courrier. Ce n'est absolument pas normal de voter cette délibération en n'ayant aucun renseignement. Il estime qu'il n'y a pas d'excuse. Il y avait largement le temps de réunir la commission.

Monsieur le Maire dit à Monsieur Jean Pierre CRESPO qu'il a tout à fait raison et fait amende honorable. La commission ne s'est pas réunie, ce n'est pas bien et il le regrette. L'opposition le fait remarquer, c'est normal. Il espère que cela ne se reproduira pas.

Madame Francine DUPLASSO indique qu'elle avait fait remarquer lors du Conseil Municipal du 20 juin 2018 que la commission des travaux ne s'était pas réunie depuis le mois de mars. Elle comprend les contraintes de calendrier de chacun et entend les excuses de Monsieur le Maire. Pour autant, elle estime qu'il s'agit d'un manque de respect envers les conseillers municipaux. Elle votera cette délibération mais elle regrette beaucoup la manière. Elle avait soulevé le problème, l'an dernier, de la périodicité des commissions et admet que, suite à son intervention, il y a eu du mieux sauf pour la commission « travaux ». Elle rappelle que les commissions « urbanisme/travaux » devaient se réunir ensemble, cela a été fait une ou deux fois uniquement. Ce n'est pas la première fois que cela arrive et elle le déplore. Elle souhaiterait obtenir un descriptif des travaux qui vont avoir lieu afin de pouvoir faire de la « publicité » auprès des Boucalais.

**VOTE :**

**Pour : 27 : unanimité**

**LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 45**